CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA PROPOSITION DE TERRITOIRE D'INTÉRÊT POUR LA CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES AU BAS-ST-LAURENT

AVIS DÉPOSÉ PAR :

Club de canot et de kayak La Cordelle

Rimouski, 7 mai 2013

Le Club de canot kayak La Cordelle est un organisme sans but lucratif géré par un conseil d'administration bénévole. Depuis plus de 35 ans, nos organisateurs bénévoles organisent des sorties entre mai et septembre en canot ou en kayak pour les membres et la population sur les rivières et plans d'eau de la région. Notre objectif est de promouvoir la pratique du canot et du kayak dans un cadre sécuritaire, de donner le goût à la population de découvrir les ressources aquatiques du Bas St-Laurent et de favoriser l'esprit de coopération.

Les rivières Cap-Chat, Causapscal, Assetmequagan, Patapédia et Cascapédia ainsi que le circuit de lacs de la réserve Duchénier sont autant de destinations évocatrices pour nos membres et participants. Dans le calendrier des randonnées offertes annuellement par La Cordelle, ces destinations y sont proposées régulièrement. Qu'on parle des pentes abruptes peuplées de magnifiques pins de la vallée de l'Assetmequagan ou des vieilles cédrières bornant les lacs de la réserve faunique Duchénier, tous ces endroits, en plus de représenter des sites uniques pour pagayer, sont ô combien ressourçants de par l'unicité de leurs paysages.

Nous saluons l'initiative de proposer les sept (7) sites candidats en tant qu'aires protégées. Si la forêt publique québécoise appartient effectivement à tous, la communauté des canoteurs et des kayakistes en est une qui utilise intensément les sites aquatiques en milieu forestier. C'est pourquoi nous nous sentons directement interpellés par la consultation en cours, sans compter que l'ensemble des sites proposés comprend bon nombre de rivières ou d'ensembles de plans d'eau dont la conservation revêt une importance capitale pour notre région.

Qu'est-ce qui attire le canoteur dans un lieu donné? La qualité du parcours canotable ou encore, le défi qu'apportent les rapides est certes très important. Cependant, le paysage compte pour beaucoup au niveau de la qualité de l'expérience recherchée par ces adeptes de plein air. Comme nous le savons, il reste très peu de sites n'ayant pas connu d'exploitation au Bas St-Laurent; seulement environ 4 % de notre territoire a un statut de protection quelconque (cela comprend même les sites de ravages de cerf, où les interventions forestières sont permises). À notre avis, il serait responsable comme société d'emboîter le pas et de se mettre en route vers le projet provincial visant à protéger 12 % de notre territoire. Avec le présent projet, rappelons que nous ne serons tout de même qu'à moitié chemin vers cet objectif…

Nous sommes conscients que l'industrie forestière traverse une période difficile et c'est malheureux. Cependant, nous sommes d'avis que la création d'aires protégées ne devrait pas permettre l'exploitation forestière à l'intérieur des secteurs ciblés. Avec la certification FSC en cours, nous croyons que le fait de créer des aires protégées sur

notre territoire apporterait une valeur ajoutée non négligeable et fort intéressante pour l'acheteur de bois commercialisé provenant du Bas St-Laurent. L'aspect économique doit bien sûr être examiné soigneusement lors d'une décision régionale visant à créer des aires protégées. Nous croyons que le travail d'évaluation a été fait avec soin.

L'aménagement forestier et la récolte de bois est et doit rester un moteur économique important pour notre région. Par contre, nous souhaitons mentionner que l'industrie touristique est également en essor dans notre région. La protection des sites naturels d'intérêt et des paysages sauvages, particulièrement ceux à caractère unique comme ceux des sites proposés, est salutaire pour poursuivre ce développement. Nous l'oublions souvent, mais des entreprises comme Nature-Aventure, à Matapédia, ou encore comme Arpin Canots, sur les berges de la Restigouche, créent annuellement plusieurs emplois en offrant aux touristes et aux gens de la région des services de location d'embarcations, guides ou de navette pour des amateurs de canots et de kayaks. Il faut être sur la rivière Restigouche par un beau samedi de juillet pour comprendre le phénomène : ce sont parfois des centaines de canoteurs que l'on observe en une seule journée. De plus, mentionnons que les rivières Causapscal, Assetmequagan et Patapédia font partie des rivières où ces services sont offerts. Pour un développement régional solide et **diversifié**, nous devons également donner à ce type d'entreprise (p. ex, préservation des paysages) les moyens de se développer.

Le début de saison hâtif de notre organisation en raison des températures sèches que nous connaissons fait en sorte que nous sommes actuellement dans une période intense d'implication bénévole et malheureusement, le temps limité dont nous disposons actuellement ne nous permet pas de présenter un mémoire très détaillé qui, par exemple, pourrait traiter du type de protection que nous recommandons. Il nous apparaît par contre important de mentionner que le type de statut à être donné aux futures aires protégées devra permettre l'accès aux usagers tels les canoteurs ou autres, pour autant que l'intégrité des sites soit préservée.

Une bonne partie des sites proposés protègent non seulement la partie aquatique des sites d'intérêt, mais aussi une partie intéressante des forêts incluses dans leurs bassins versants primaires. La préservation de ces zones tampons boisées nous semble très importante. Avec la venue des changements climatiques, nous insistons sur le fait qu'il sera très important d'avoir des bassins versants de rivières bien protégés, dont la végétation retient l'eau dans le sol et freine l'érosion des pentes. Depuis quelques années, nous avons pu observer que les crues ne sont plus ce qu'elles étaient; des parcours de rivières que nous parcourions seulement à la mi-juin, car le niveau était trop dangereux avant, sont souvent maintenant offerts en mai… L'an dernier, nous

avons dû marcher des portions de la rivière Assetmequagan au début juin lors d'une expédition, c'est tout dire.

La protection des bassins versants de ces rivières, nous l'espérons, pourra contribuer à freiner l'assèchement des rivières en début de saison et ainsi contribuer à allonger la saison de pratique de notre activité… et la santé de notre ressource saumon, omniprésente dans ces secteurs, ne s'en portera également que mieux.

Nous souhaitons donc vivement que l'opinion de l'ensemble des utilisateurs ait une portée à l'issue de cette consultation. Nous habitons tous le territoire bas-laurentien. Que nous l'utilisions pour gagner notre vie ou y pratiquer un loisir qui nous permet d'avoir une vie équilibrée, la création d'aires protégées sur les sites mentionnés nous semble un incontournable pour le rayonnement et l'avenir de notre région, qui se dit souvent une pionnière dans la façon de gérer ses forêts. Voilà une belle occasion de le prouver…

Pour le Club la Cordelle :

Nadia Vaillancourt, présidente et coresponsable des activités (rédaction)

Réal Thériault, vice-président et coresponsable des activités (révision)

Nathalie Landreville, secrétaire

Julie Roy, responsable des communications (révision)

Stéphane Godin, trésorier

Danis Pageau, membre (révision)